



Transfert vers un societe au sein du meme groupe, mes droits

Par **Gregory**, le **20/03/2013** à **09:28**

Bonjour,

La société pour laquelle je travaille souhaite me transférer au sein d'une autre société du même groupe.

Quels sont mes droits en cas de refus de signer l'avenant ?

Je me pose des questions car j'ai le sentiments que au bout du compte mon salaire net risque de diminuer car les cotisation pour les caisses de retraites sont plus élevé, ainsi que la participation au ticket resto.

Merci d'avance pour vos réponses

Par **BrunoDeprais**, le **17/09/2022** à **19:22**

Bonjour,

Est-ce que les sociétés possèdent les mêmes immatriculations, sièges sociaux, etc.....?

Si oui, regardez s'il est prévu dans votre contrat de travail une clause de mobilité.

Par **morobar**, le **18/09/2022** à **09:13**

Bonjour,

[quote]

Quels sont mes droits en cas de refus de signer l'avenant ?

[/quote]

* une clause du contrat de travail comporte une disposition à ce sujet : vous risquez un licenciement pour faute, en l'espèce insubordination.

* aucune disposition dans le contrat de travail, soit l'employeur abandonne le projet, soit il envisage un licenciement de nature économique, en le justifiant bien sur.